RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE SPORTIVE DANS LA ZEC JEANNOTTE EN 2026

DATES FIXES À PARTIR DE 2026

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE TEL QUE RPQ

ESPÈCE	LIMITE DE POSSESSION	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2026
OMBLE	7 (dont au plus 2 ombles chevaliers)	*DU 16 SEPTEMBRE AU 9 MAI*	10 MAI - 15 SEPT
TOULADI (INCLUT MOULAC)	2	*DU 16 SEPTEMBRE AU 9 MAI*	10 MAI - 15 SEPT
ACHIGAN	6	*DU 16 SEPTEMBRE AU 14 JUIN*	15 JUIN - 15 SEPT
PERCHAUDE	50	*DU 16 SEPTEMBRE AU 9 MAI*	10 MAI - 15 SEPT
AUTRES ESPÈCES	N.D.	*DU 16 SEPTEMBRE AU 9 MAI*	10 MAI - 15 SEPT